

Avec vous, là où ça compte.

Certification | Fiscalité | Services-conseils | Actuariat | Syndics et gestionnaires

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Conseils de votre expert Mallette
Vous faites l'objet d'une vérification en TPS/TVQ – Faites valoir vos droits

Les lois fiscales vous astreignent à plusieurs obligations, notamment percevoir la TPS et la TVQ si vous êtes un inscrit, ce qui vous expose à des vérifications fiscales. Le dépliant COM-366 de Revenu Québec (RQ) que le vérificateur doit vous remettre vous explique vos droits et vos obligations en contexte de vérification fiscale.

Vous avez droit à une information exacte, claire, complète et concise. Revenu Québec doit agir avec transparence et vous informer des étapes de la vérification.

Vous avez droit à un traitement juste, équitable et impartial. Revenu Québec doit fournir une explication claire pour chacune de ses demandes et de ses décisions.

Pour en savoir plus : <http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/publications/com/com-366.aspx>

[Laurier Côté](#)

CPA, CMA